

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
 Du 1^{er} vice-président
 D'un autre membre du Bureau
 D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
 Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Jouence AUSA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Narc BIANCHI
2. Aurèle NEVER FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Thierry DEL POZO
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
- e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
Thierry DELPOSSO	22	Vingt deux

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1er tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Thierry DEL BISO
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

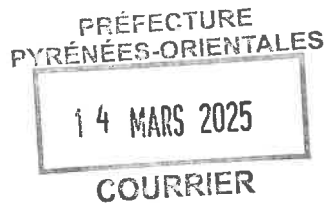
En qualité de :

(cocher la case correspondante)

- Président**
 1er **vice-président**
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :
« _____ »

Observations et réclamations

Néant



CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 15 h 00, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.

Jean-Paul Boriet

Jean-Paul Boriet
Président

Genevieve AVOINA
Secrétaire

Amélie NIVELO
Assesseur

Genevieve AVOINA
Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du 2^{ème} vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Louise AUSA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Narc BRANCHI
2. Amélie NÉVEL FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Naya LESNE
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
Naya LÉNE	22	Vingt deux

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Naya LÉNE
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

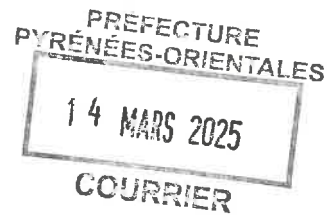
(cocher la case correspondante)

- Président**
 2^{ème} **vice-présidente**
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Observations et réclamations

Néant



CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 15 h 05, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.

Jean-Paul BICHÈS
Président

Laurence AOUINA
Secrétaire
Annelise REVEL FOURCADE
Assesseur
Yann BLANCHINI
Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du ^{3^{ème}} vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Laurence ASINA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Noué BRANCHINI
2. Amélie NEVEL FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Noué BRANCHINI
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
<u>Mme BONNETTI</u>	<u>22</u>	<u>vingt deux</u>

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Nicolas BRANCHINI
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

(cocher la case correspondante)

- Président**
 3^{ème} **vice-président**
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Observations et réclamations

Néant

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

14 MARS 2025

COURRIER

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 15 h 15, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.

Jean-Paul MILLET
Président

Laurence AVONIA
Secrétaire

Annelise NEVEL-FORCADE
Assesseur

Nicolas BRANCHINI
Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du ^{Y^{ème}} vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Louise ASSINA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Marc BRANCHINI
2. Amélie REVEL TOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Fouch DADIES
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
- e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
<u>Franck DADIES</u>	<u>22</u>	<u>Vingt deux</u>

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^u tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Franck DROIEL
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

(cocher la case correspondante)

- Président**
 1^{er} **vice-président**
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Observations et réclamations

Néant

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

14 MARS 2025

COURRIER

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 15 h 20, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.

[Signature]

Jean-Paul BILLES

Président

[Signature]

Secrétaire

[Signature]

Arnelte REVEL FOURCADE

Assesseur

[Signature]

Jacq BIANCINI

Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du ~~Seu~~ vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Jessica AUSINA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Mauc BRANCHINI
2. Amélie NEVEL FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Jacques-Louis CHARBON
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
- Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
Jean-Louis CHANSON	22	Vingt deux

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Jean-Louis CHARBON
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

(cocher la case correspondante)

Président

seul **vice-président**

Membre du Bureau

Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Observations et réclamations

Néant

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

14 MARS 2025

COURRIER


CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 15 h 30, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.


Jean-Paul BUCÈS
Président


Laurence AUBINA
Secrétaire


Arnette PEVEZ FOURCADE
Assesseur


Marc BIANCHINI
Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du ___ vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Laurence AUSINA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Noël BRONCHINI
2. Amélie NEVEL FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Rémy ATTARD
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
- e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
Rémy ATTARD	22	Vingt deux

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Rémy ATTARD
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

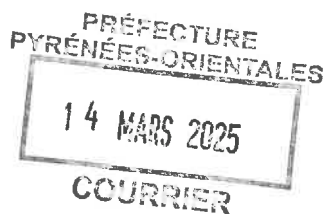
(cocher la case correspondante)

- Président**
 vice-président
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »


Observations et réclamations


Néant





CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 15 h 40, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.


Jean-Paul BILLES
Président


Laurence FORINA
Secrétaire


Annelie REVEL FOURCADE
Assesseur


Marc BIANCHINI
Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du ___ vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Louenne ANSINA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Marc BRANCHINI
2. Amélie NEVEL FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Thomas BALAUD DE SAINT JEAN
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
- e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
Thomas BARAUD DE SAINT-JEAN	22	Vingt deux

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Thomas BAUARD DE SAINT-JEAN
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

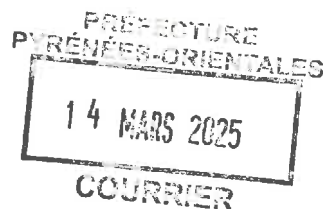
(cocher la case correspondante)

- Président**
 vice-président
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Observations et réclamations

Néant



CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 15 h 45, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.

Jean-Paul BILLES

Président

Laurence AVOINA

Secrétaire

Arnela REVEL FOURCADE

Assesseur

Yann BIGNARDINI

Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du ____ vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Jeanne DUSINA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Paul BONICCHI
2. Amélie NEVE FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Christophe NANAS
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
- e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
Christophe ANNAS	22	Vingt deux

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Christophe NANAS
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

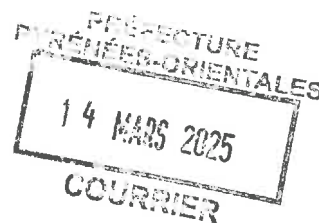
(cocher la case correspondante)

- Président**
 vice-président
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Observations et réclamations

Néant



CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 15 h 55, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.

Jean Paul BILLES
Président

Arnette REVEL-TOURANGE
Assesseur

Camille AUBINA
Secrétaire

Marc BIGNACINI
Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du ___ vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Louise AUSINA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Pierre BIANCHI
2. Amélie NEVEL FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Amélie NEVEL FOURCADE
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
Amélie NEVE FOUNANE	22	vingt deux

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Arnette NEVEU FOURCADE
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

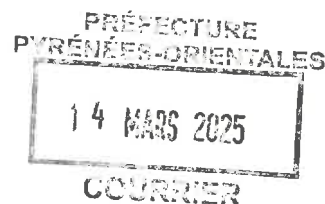
(cocher la case correspondante)

- Président**
 vice-président
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »


Observations et réclamations

Néant



CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 16 h 00, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.


Jean-Paul BICHES
Président


Camille Fosong
Secrétaire


Arnette NEVEU FOURCADE
Assesseur


Yarc Biquocini
Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du ___ vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Laurence ASINA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Neu BRANCHINI
2. Annie NEVE FARGE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Patrice VIA
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
- e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
<u>Pature VUA</u>	<u>22</u>	<u>Vingt deux</u>

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1er tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Patrice VIA
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

(cocher la case correspondante)

- Président**
 vice-président
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Observations et réclamations

Néant



CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 16 h 10, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.

Jean-Paul BILLET

Président

Secrétaire

Annelise REVEL-TOURANGE
Assesseur

Marc BIGNARDI
Assesseur

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président
- Du ___ vice-président
- D'un autre membre du Bureau
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Louise AUSINA (secrétaire de séance)

Assesseurs :

1. Paul BONICATTI
2. Aurèle NEVE FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal : au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste : aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Dominique NOGUES
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
- e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
<u>Dominique NOGUES</u>	<u>22</u>	<u>Vingt deux</u>

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
- e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. Dominique NOUËS
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

(cocher la case correspondante)

Président

vice-président

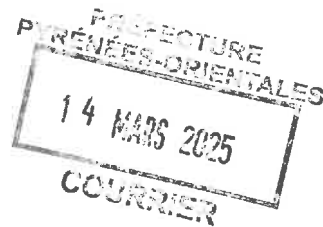
Membre du Bureau

Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Observations et réclamations

Néant



CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 16 h 15, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.

Jean Paul BILLES
Président

Laurence FORTNA
Secrétaire
Anelle REVEL TOURENGE
Assesseur
Marc BIANCINI
Assesseur